

Recherches sociographiques



Richard Y. BOURHIS, *Conflict and Language Planning in Québec*

Gabriel Dussault

Volume 26, numéro 1-2, 1985

Situation de la recherche sur le « Canada français », 1962-1984 I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056146ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056146ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dussault, G. (1985). Compte rendu de [Richard Y. BOURHIS, *Conflict and Language Planning in Québec*]. *Recherches sociographiques*, 26(1-2), 269–270. <https://doi.org/10.7202/056146ar>

population, « vingt-cinq ans après le début de la Révolution tranquille, les Québécois sont de nouveau confrontés au problème existentiel de leur place sur la mappemonde » (p. 194).

C'est ce défi particulier au Québec qui justifie une politique nataliste qui, seule, peut lever les contraintes économiques qui ont freiné la natalité, bien plus que les soi-disant changements de mentalité invoqués par le Rapport du ministre Laurin, auxquels ne croit pas Mathews et qui, s'ils étaient réels, condamneraient d'ailleurs dans l'œuf toute politique nataliste. Je ne le suivrai pas ici : comment donner le premier rôle aux contraintes économiques alors que la plongée de la fécondité a coïncidé avec les années de la plus haute prospérité ? Les opinions favorables à l'enfant, émises par les femmes interrogées, ne sont en rien garantes des comportements réels. Les mentalités ont dès lors bel et bien évolué à un rythme qui se reflète dans celui de la chute de la fécondité. Mathews oublierait-il qu'il reprochait à Easterlin de n'avoir pas perçu l'évidente révolution des comportements reproducteurs ? Voici alors la question : une politique nataliste engendrerait-elle par miracle un redressement des mentalités en faveur d'un regain du goût du risque d'avoir trois enfants ? Met-on le vin nouveau dans de vieilles outres ? Normalement non, mais à défaut d'outres nouvelles, mieux vaut, là aussi, risquer. Risquez en tout cas de lire et méditer « le choc démographique » ; ce n'est pas un risque de mort, mais de vie.

André LUX

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Richard Y. BOURHIS (éd.), *Conflict and Language Planning in Québec*, Clevedon, Multilingual Matters, 1984, xvi+304p.

Rédigé en anglais et édité de surcroît en Angleterre, cet ouvrage collectif et multidisciplinaire sur les conflits, la politique et l'aménagement linguistiques au Québec a, dès l'abord, de quoi piquer la curiosité du lecteur intéressé par ces questions. S'adressant à un public international, les dix études ici réunies, et qui forment autant de chapitres du livre, veulent, comme le dit expressément la préface, présenter une image cohérente des efforts pour faire du français la seule langue officielle de la société québécoise de par l'adoption, en 1977, de la Charte de la langue française. Il s'agit, essentiellement, d'expliquer le pourquoi de la Loi 101, perçue de manière opposée par les francophones et les anglophones, et de tenter d'en évaluer les implications linguistiques, sociales et économiques. S'il est vrai en effet, comme le souligne William F. Mackey dans l'avant-propos, qu'aucun pays n'a investi davantage dans la politique linguistique que le Canada, et particulièrement le Québec, l'expérience québécoise en ce domaine est susceptible d'intéresser d'autres pays.

Nous sommes donc successivement conviés : à une présentation des principaux types de planification linguistique qui ont cours à l'échelle de la planète et des étapes essentielles de cette activité, en référence plus spécifique, cette fois, au contexte québécois (Richard Y. Bourhis) ; à un survol historique de l'aménagement linguistique au Québec et à une supputation de son avenir (Alison d'Anglejan) ; à une analyse de ses causes et de ses effets aussi bien sur le statut du français que sur l'économie (Pierre-Étienne Laporte) ; à un examen de diverses facettes de la francisation de la terminologie, partie intégrante et importante de la francisation des entreprises (Denise Daoust) ; à une étude de la façon dont la grande entreprise a répondu aux impératifs de la francisation (Roger Miller) ; à une appréciation du poids des classes sociales dans l'élaboration de la Loi 101 (William D. Coleman) ; à une évaluation de l'impact possible de cette dernière sur les relations intergroupes

(Donald M. Taylor et Lise Dubé-Simard), tout comme sur les communications interculturelles individuelles entre francophones et anglophones à Montréal, et plus précisément sur les stratégies de commutation linguistique (passage d'une langue à l'autre) adoptées de part et d'autre (Richard Y. Bourhis); à une discussion des options d'avenir qui s'offrent à un Québec anglais qui n'a plus l'homogénéité de jadis et dont la population se trouve vouée, du moins à court terme, à être beaucoup plus restreinte et plus stable (Gary Caldwell); à la considération, enfin, de divers aspects de l'enseignement dans les langues des minorités au Québec et au Canada anglais (John R. Mallea).

Il est impossible de commenter, voire même de résumer adéquatement ici, ces quelque trois cents pages de textes passablement denses. L'un des plus originaux et des plus stimulants (non le seul) d'un point de vue sociologique est, à mon avis, celui de Coleman. À partir notamment d'une analyse des positions prises par les représentants des diverses classes sociales lors du débat relatif au projet de Loi 1 et d'un examen des modifications que le législateur a consenti à apporter à son projet initial, le politologue de McMaster tente de démolir ce qu'il considère comme quatre « mythes » : 1. que le gouvernement du Parti québécois a été insensible aux revendications d'un monde des affaires qui lui aurait été uniformément et hostilement opposé; 2. que le monde des affaires, par suite de la Loi 101, est en passe de devenir rapidement et monolithiquement francophone; 3. que les francophones ont appuyé et appuient encore unanimement cette législation et, enfin, 4. que l'adoption de la Loi 101 a constitué un pas important vers l'indépendance du Québec. Le signataire de ce compte rendu dirige présentement une recherche sur l'entreprise privée et la législation québécoise relative au français, langue du travail, dont les résultats seraient éventuellement susceptibles de venir confirmer, infirmer ou nuancer, au moins en partie, certains points de cette étude.

Malgré quelques affirmations inexactes ou discutables, cet ouvrage solidement documenté (comme en témoignent les copieuses références bibliographiques à la fin de chaque chapitre) atteint largement son but et donne, dans l'ensemble, une très bonne idée des tenants et des aboutissants de la Loi 101. Au fil des analyses, le lecteur est cependant tour à tour sollicité par deux représentations quelque peu différentes de l'évolution récente de la situation sociolinguistique au Québec : la première, un tantinet euphorique, met en relief les gains réalisés par les francophones et par le français (il est remarquable, dans le même ordre d'idées, que l'on évoque à maintes reprises *au passé* leur condition de subordination); la seconde, que d'aucuns qualifieraient de pessimiste mais qui peut s'appuyer sur plusieurs travaux récents, sans nier les « progrès » accomplis de ce point de vue, fait ressortir leurs lenteur, modicité et précarité relatives, tout comme le prestige et le statut élevé dont jouit encore l'anglais, en tant que langue des affaires par exemple. Devrions-nous, face à cette dernière réalité, partager l'étonnement de Laporte, alors que lui-même insiste fortement sur le fait que, s'agissant des sièges sociaux et des centres de recherche-développement des grandes entreprises nationales ou multinationales (dont Coleman souligne par ailleurs à juste titre le rôle clé comme centres de pouvoir dans les économies industrielles avancées): « En pratique, l'anglais devait demeurer la langue d'affaires principale de ces entités [...] Fondamentalement, la langue de travail de ces centres d'entreprises est demeurée l'anglais » (pp. 68s)? En pareil contexte, s'il subsiste chez nombre de francophones une « anxiété » face à l'anglais, peut-on légitimement la ramener, comme paraît le suggérer d'Anglejan, à une attitude nationaliste défensive face à une communauté anglophone identifiée un peu trop directement, rapidement et facilement ici (p. 48) aux institutions « libérales » de la société nord-américaine? Il n'est pas nécessaire, du reste, d'être un nationaliste obtus et forcené pour reconnaître avec Caldwell que, si le Québec a survécu comme société distincte jusqu'à ce jour « et *peut* même continuer à survivre » (c'est moi qui souligne), c'est malgré l'« improbabilité du maintien d'une société urbaine et industrielle distincte dans l'ombre des États-Unis » (p. 217)...

Gabriel DUSSAULT

*Département de sociologie et
Centre international de recherche sur le bilinguisme,
Université Laval.*